

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

N° **0507** /SE-MENETFP/DFP/CTsg

Abidjan, le **08 MAI 2020**

URGENCE SIGNALÉE

NOTE DE SERVICE

A Mesdames et Messieurs :

- L'Inspecteur Général Coordonnateur
- Les Directeurs Centraux
- Les Directeurs Régionaux (DR)
- Les Directeurs Départementaux (DD)
- Les Chefs d'Établissements
- Les Responsables des Unités Mobiles de Formation (UMF)
et Ateliers d'Application et de Production (AAP)

Objet : Réouverture des établissements de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle à l'intérieur du pays.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Président de la République dans son adresse à la nation, le jeudi 07 mai 2020, a pris de nouvelles mesures concernant la riposte contre cette pandémie, au regard du constat qu'aucun cas positif n'a été détecté depuis le 21 avril 2020 à l'intérieur du pays.

Au nombre de ces mesures, figure la réouverture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur de l'intérieur du pays, dès le vendredi 08 mai 2020.

En application de cette décision, les dispositions suivantes sont prises au niveau de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) :

- 1- La reprise de service pour tous les personnels des établissements de l'ETFP de l'intérieur du pays, est fixée au lundi 11 mai 2020, à 07 heures 30mn ;
- 2- Tous les responsables des établissements doivent veiller à la mise en place de dispositifs de lavage des mains (eau + savon + récipient avec robinet, à défaut, le gel hydro-alcoolique) et à la préparation des salles de cours, des ateliers et des laboratoires en vue de la reprise effective des cours ;
- 3- La reprise effective des cours dans tous les établissements de l'ETFP de l'intérieur du pays, est fixée au lundi 18 mai 2020 à 07 heures 30mn.

J'exhorte, chacun en ce qui le concerne, à assurer l'application stricte de ces directives.



Dr. Brice KOUASSI
Officier de l'Ordre National